



KOMNAND III

Le développement local, pour renforcer les collectivités locales et leur gouvernance

Moundou, Tchad, 2018 - 2021



Les problématiques à l'origine du projet

- Manque de vision territoriale du développement pour les élus locaux
- Faible réponse aux besoins des populations par la collectivité
- Manque de cohérence et de stratégie autour de la participation citoyenne
- Des acteurs au développement local encore faiblement outillés pour porter et peser sur les politiques publiques

Plus de 10 ans d'expérience d'ID en développement local

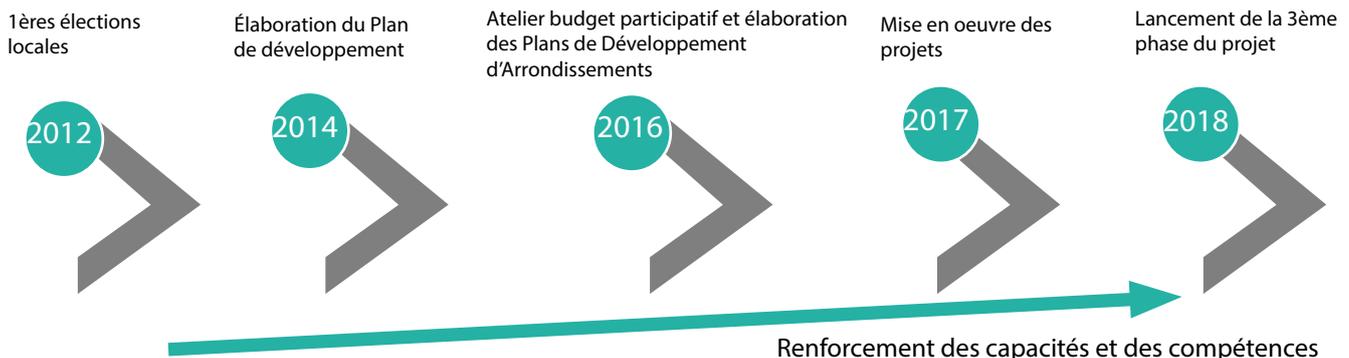
Depuis 2004, ID accompagne les processus de décentralisation (transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales) au Bénin, aux Comores, au Congo, en Haïti et au Tchad par des actions suscitant l'implication de tous dans les décisions qui les concernent au niveau local. Un programme de développement local consiste à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux d'un territoire – en premier lieu les populations et les collectivités locales – dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement local. Au-delà de la satisfaction des besoins des populations, l'objectif de nos programmes est de favoriser la bonne gouvernance et la démocratie au niveau local.

Le programme KOMNAND II est mis en œuvre dans la 2ème ville du pays, Moundou, dans le cadre d'un partenariat avec la Mairie. Il a pour objectif de renforcer les compétences des acteurs locaux, notamment de la société civile et des élus, en vue d'organiser de manière concertée les actions de développement dans trois arrondissements de la commune.

Mme le Délégué du 2e arrondissement de la ville de Moundou :

« Mon regard sur le développement local a changé depuis l'intervention d'ID. Avant, pour moi, le développement local était l'affaire des autres, de l'Etat et des partenaires au développement. Mais aujourd'hui, du fait de ce programme, je sais dorénavant que je dois être l'initiatrice et l'actrice du changement positif voulu: il est hors de question de se croiser les bras et d'attendre tout de l'Etat et des autres ».

Phases de développement du programme



Une démarche participative pour accompagner le processus de décentralisation

Transférer à la commune les compétences en matière de fiscalité locale et aménagement du territoire est l'objectif majeur de cette 3e et dernière phase. Concrètement ID va accompagner la collectivité dans une meilleure connaissance de son potentiel fiscal et de son territoire (cartographie participative, sensibilisation à l'adressage), dans l'identification des ressources potentielles et dans leur gestion.

Ce transfert de compétences ne peut se faire que dans la formation des cadres de la commune, à commencer par les acteurs quotidiens que sont les délégués d'arrondissement qui jouent un rôle d'interface entre la mairie et les habitants. Ils doivent chacun mieux comprendre ce qu'est la décentralisation et la façon de se concerter de manière participative. Les chefs de quartier seront aussi impliqués dans ces actions.

Enfin, le dernier groupe d'acteurs à mobiliser concerne les organisations de la société civile pour lesquelles des actions spécifiques seront menées en vue de les aider dans leur rôle de corps intermédiaire et dans leur fonction de plaidoyer auprès des institutionnels. Tout cela doit concourir à un dialogue accru entre tous.

Les métiers d'ID

Avec son programme de développement local et d'appui à la décentralisation au Tchad, ID met en œuvre ses 3 métiers: la réponse aux besoins de base, le renforcement de capacités des partenaires locaux et enfin, les innovations dans le secteur concerné.



Chiffres clés

- 4 outils de planification locale
- 4 Comités de Développement d'Arrondissement (CDA)
- 30 Organisation de la Société Civile
- 180 000 habitants concernés par le projet
- 8 salariés
- Budget annuel : 788 000 €

Des projets concrets au plus près des besoins des populations

Dans les 4 arrondissements de la ville, les populations seront organisées en espaces de concertation, en vue d'identifier à partir du Plan de développement communal, les secteurs et projets prioritaires. Une fois les projets ciblés et sélectionnés, les représentants des arrondissements devront les présenter devant le conseil communal et c'est lorsqu'un projet est validé par le conseil communal qu'il bénéficiera du financement de ID. L'objectif visé est que ce procédé soit réellement participatif, c'est-à-dire que les projets soient vraiment mis en place à partir des besoins formulés par des habitants eux-mêmes, cela pour plus d'efficacité et de pertinence. Ceci doit contribuer à leur appropriation mais aussi à toucher du doigt ce qu'est le bien public, l'engagement citoyen par la pratique. Une fois les projets financés par ID les représentants des quartiers devront les suivre, aussi bien dans la mise en œuvre que dans la gestion.

LA PARTICIPATION CITOYENNE comme vecteur d'amélioration des politiques municipales

Dans le but d'impliquer les citoyens dans la gestion et la gouvernance de leur commune, KOMNAND III mettra en œuvre des actions dans le sens de la participation citoyenne. Des sensibilisations grand public seront organisées dans les quartiers et périphéries de Moundou, des débats radios autour de différents thèmes abordant la participation citoyenne, tels que la participation du citoyen à l'action publique. Mais la grande innovation portera sur la conférence du citoyen. Elle consiste à former un groupe de citoyens sur une thématique identifiée par les élus, pour ensuite proposer au conseil municipal des actions contribuant à résoudre les problèmes touchant cette thématique. Les élus vont ensuite s'engager à mettre tout ou partie de ces recommandations en actes, accompagnés pour cela par le projet.

En parallèle, KOMNAND III va aussi s'investir de façon à rendre effective et active la recevabilité, qui consiste en effet pour les élus à rendre compte au moins une fois par an devant la population de tout ce qui concerne la gestion et la gouvernance de leur commune.

Ils travaillent avec nous

- Le Maire et ses adjoints
- Le secrétaire général
- Les 4 délégués d'arrondissement et les chefs de quartiers concernés,
- Le Conseil Municipal